

Mois de juin

Campagne d'identification

Rappel de la réglementation

Légalement, il est obligatoire d'identifier son animal de compagnie, avant l'âge de 4 mois pour les chiens et avant 7 mois pour les chats. Cela concerne :

- Tous les chiens nés après 1999
- Tous les chats nés après 2012

Comment ?

Nous posons les transpondeurs à la clinique vétérinaire. Nous sommes équipés de puces qui permettent d'identifier et de donner la température de votre animal.



Pourquoi est-il important d'identifier mon animal ?

Aujourd'hui, les personnes se rendent rapidement chez un vétérinaire après avoir trouvé un animal errant.

- J'emmène mon animal en vacances avec moi : en cas de fugue, il aura plus de difficulté à retrouver son chemin et risque de se perdre.
- Mon chat a accès à l'extérieur : l'identification est la preuve qu'il vous appartient.
- Nous vérifions l'identification de tous les nouveaux animaux pris en charge.
- En cas d'accident sur la voie publique, une simple lecture de la puce permet de vous contacter rapidement.